



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2018-126

PUBLIÉ LE 18 MAI 2018

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-12-25-001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL BOUCHETEAU (Belleut) (1 page) Page 3

R24-2017-12-26-004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL DE FONTGUEDON (18) (1 page) Page 5

R24-2017-12-18-030 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter EARL GAILLARD (constitution) (1 page) Page 7

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2018-05-07-001 - ARRÊTÉ Portant composition du jury de l'examen du Diplôme d'État de Moniteur Éducateur session 2018 (6 pages) Page 9

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-12-25-001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL BOUCHETEAU (Belleut)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU CHER**

Service de l'économie agricole
et du développement rural

Bureau Contrôle des structures, Installations,
Modernisation des Exploitations

6 Place de la Pyrotechnie
CS 20001 18019 BOURGES Cédex
Tél. 03 34 34 61 66 ou 61 38

Mel. ddt-seadr-bsim@cher.gouv.fr

Le Directeur départemental
à

**EARL DE BOUCHETEAU
M. BELLEUT Gaël**

33 Rue Borderousse

18 130 DUN SUR AURON

Dossier n°2017-18-280

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **281,85 ha**

(parcelle C 77/ 78/ 79/ 80/ D 136/ 139/ 172/ 173/ 174/C 97/ 106/ 95/ 98/ 101/ 102/ 175/ 226/ 228/ 171/ 379/
352/ 72/ D 166/ C 170/ 224/ 225/ 227/ 229/ 294/ 358/D 137/ 138/ 329/ C 96/ 99/ 100/ 104/ 105/ 107/ 108/ D
126/ 127/ 128/ 129/ 130/ 131/ 133/ 134/ 135/ 140/ C 31/ 90/ 172/ 176/ 397/ 400/ D 121/ 152/ 159/ 160/ 167/
168/ 175/ 296/ 297/ 252/ 253/ 254/ 298/ C 91/ D 299/ 300/ 305/ 424/ C 103/ A 1/ 2/ 3/ 4/ 178/ 180/ 181/ B 34/
35/ 36/ 43/ 44/ 45/ 51/ 57/ D 295/ 429/ 428/ 421/ 345/ C 109/ 110/ 173/ 174/ 398/D 344/ 171/ 169/ 120/ 119/
116/ 115/ 109/ 108/ 107/ 105/ D 177/ 178) à Bussy, Chalivoy Milon et Chaumont

**2- Pour la création de l'EARL DE BOUCHETEAU avec M. BELLEUT Gaël en tant qu'associé exploitant
et gérant**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/12/2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 25/04/2018, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
le Chef du Service Économie Agricole
Signé : Joëlle WENDLING

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-12-26-004

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL DE FONTGUEDON (18)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU CHER**

Service de l'économie agricole
et du développement rural

Bureau Contrôle des structures, Installations,
Modernisation des Exploitations

6 Place de la Pyrotechnie
CS 20001 18019 BOURGES Cédex
Tél. 03 34 34 61 66 ou 61 38

Mel. ddt-seadr-bsim@cher.gouv.fr

Le Directeur départemental
à

EARL DE FONTGUEDON

Fontguedon

18 210 THAUMIERS

Dossier n°2017-18-298

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **121 ha**
(parcelle **ZA 33 / A 236 / 237 / 1249 / 1251 / ZM 15 / ZN 30 / 31 / 32 / 34 / A 234 / 980 / ZK 03 / 03**
/ 29 / ZN 29 / A 239 / 1245 / 1247 / 1253 / 1297) à **Thaumiers**

**2- Pour la modification de l'EARL DE FONTGUEDON avec l'entrée de Mme VANISACKER
Pauline en qualité d'associé exploitante et gérant (100% des parts), et la sortie de Mme.
VANISACKER Laurence, sa mère.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 26/12/2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 26/04/2018, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
le Chef du Service Économie Agricole
Signé : Joëlle WENDLING

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-12-18-030

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL GAILLARD (constitution)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU CHER**

Service de l'économie agricole
et du développement rural

Bureau Contrôle des structures, Installations,
Modernisation des Exploitations

6 Place de la Pyrotechnie
CS 20001 18019 BOURGES Cédex

Tél. 03 34 34 61 66 ou 61 38

Mel. ddt-seadr-bsim@cher.gouv.fr

Le Directeur départemental
à

EARL GAILLARD
MM. GAILLARD Thierry et
Mathieu

Les Andins

18 600 VERAUX

Dossier n°2017-18-256

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

1- Pour une superficie sollicitée de : **249,86 ha**
(parcelles C 127 A/ C 387/ 368/ 388/ B 149/ 150/ C 22/ A 286/ 289/ 12/ 287/ 283/ 18/ 162/ 222/ 223/
17/ 390/ C 137 J et K/ 249 AJ et AK/ 45 J et K/ 119 J et K/ C 315/ 318/ 319/ 88/ 89/ 91/ 102/ 106/
120)

**2- Pour la création de l'EARL GAILLARD avec MM. GAILLARD Thierry et Mathieu en tant
qu'associés exploitants et gérants**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 18/12/2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 18/4/2018, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
le Chef du Service Économie Agricole
Signé : Joëlle WENDLING

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans dans les deux mois suivants ;

- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2018-05-07-001

ARRÊTÉ

Portant composition du jury de l'examen du Diplôme
d'État de Moniteur Éducateur session 2018

ARRÊTÉ

**Portant composition du jury de l'examen du Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
session 2018**

La Rectrice
Chancelière des universités

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles D.451-73 à D.451-78

Vu le décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'état de moniteur éducateur

Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'état de moniteur éducateur

Vu l'arrêté rectoral n°122 du 06 octobre 2017 portant ouverture de la session 2018.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury de l'examen du diplôme d'état de moniteur éducateur, session 2018 est constitué comme suit :

Président :

La Rectrice de l'Académie Orléans Tours représentée par, Madame Marie-Paule FOISSY, IEN-ET Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, Conseillère technique du DASEN de Loir-et-Cher,

Vice-Président :

Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Centre Val de Loire, LOIRET représenté par, Mme Laetitia BESSOULE, Attachée d'Administration de l'État, Responsable du pôle formation.

Sont désignées membres du jury les personnes dont les noms et qualités figurent en annexe.

Article 2 : Le secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Orléans, le 7 mai 2018
Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie
Signé : Michel DAUMIN

annexe de l'arrêté de jury DEME 2018

Rapport généré le 17/05/2018

Domaine : Affectation

Type édition : Arrêté de jury

Critères de sélection :

Session Examen égal à 4XC, DEME, 2018-01,

Code Spécialité égal à DEME

No mission égal à 85569

Qualité mission égal à PERSONNE QUALIFIEE ou Qualité mission égal à REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION ou Qualité mission égal à PROFESSIONNEL SALARIE ou Qualité mission égal à PROFESSIONNEL EMPLOYEUR ou Qualité mission égal à FORMATEUR ITS ou Qualité mission égal à FORMATEUR ERTS

Etat affectation égal à 1 - VALIDE (SUPPRIMEES EXCLUES)

Critères de rupture : Examen, Lieu

Critères de tri : Qualité mission (tri sur libellé court), Nom Prénom

Sommaire du document

Examen : Diplôme d'Etat de Moniteur- Educateur : 84 items	p 1
. . Centre de délibération : 045999SM RECTORAT CENTRE DES EXAMENS ORLEANS : 84 items	p 1

Examen : Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur

Centre de délibération : 045999SM RECTORAT CENTRE DES EXAMENS ORLEANS

Examineur	Qualité mission
BADJI DIENG GENEVIEVE	FORMATEUR ERTS
CHANCOLON CHRISTINE	FORMATEUR ERTS
CHESSA SIRIO	FORMATEUR ERTS
DIDIER Franck	FORMATEUR ERTS
FAION MARIE	FORMATEUR ERTS
KALODIKIS CHRISTOPHOROS	FORMATEUR ERTS
KAPLAN NICOLAS	FORMATEUR ERTS
KHALLOUF ALEXANDRA	FORMATEUR ERTS
LEON ERIC	FORMATEUR ERTS
LEVERD VERONIQUE	FORMATEUR ERTS
LOCHOU SOPHIE	FORMATEUR ERTS
MERAH OUASILA	FORMATEUR ERTS
MIGNON SOLANGE	FORMATEUR ERTS
MIKANGA EMMANUELLE	FORMATEUR ERTS
MORANT Guy	FORMATEUR ERTS
OLIVEIRA ISABELLE	FORMATEUR ERTS
RENAUD ANAIS	FORMATEUR ERTS
SAUVAGET JULIE	FORMATEUR ERTS
TSIMBA MILANDOU ANDRE	FORMATEUR ERTS
VERON-GODELU STEPHANIE	FORMATEUR ERTS
ALLETRU NELLY	FORMATEUR ITS
AUDURIER PATRICE	FORMATEUR ITS
BINDEL MORGANE	FORMATEUR ITS
CANY OLIVIER	FORMATEUR ITS
CORBION ISABELLE	FORMATEUR ITS
DESMARCHELIER ANNIE	FORMATEUR ITS
DOUGHERTY NATHALIE	FORMATEUR ITS
FOULON DENIS	FORMATEUR ITS
LAFOND BENEDICTE	FORMATEUR ITS
LE CAROUR PIERRE	FORMATEUR ITS
LITVINE-RABINOWICZ Sandra	FORMATEUR ITS
NOSSEREAU Marylou	FORMATEUR ITS

annexe de l'arrêté de jury DEME 2018

Examineur	Qualité mission
ROCETTI HUDEBINE LAURA	FORMATEUR ITS
ALLARD BRIGITTE	PERSONNE QUALIFIEE
BENHALLA FOUAD	PERSONNE QUALIFIEE
CONSTANCIAS JEAN MARC	PERSONNE QUALIFIEE
COQUARD FRANCOISE	PERSONNE QUALIFIEE
DUPRE Patricia	PERSONNE QUALIFIEE
EL AMRI ABDEL MAJID	PERSONNE QUALIFIEE
LIMET REGINE	PERSONNE QUALIFIEE
MARSZALKOWSKI OLIVIER	PERSONNE QUALIFIEE
BOUJU CORINNE	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
BROCHET NERON PASCALE	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
CABARAT Frédéric	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
CHERGUI MONIA	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
DEBAN Cédric	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
GODIN Grégory	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
GUENANT Benoit	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
LEBOULEUX SYLVIE	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
LEMMELET VERONIQUE	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
LEPORE Françoise	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
MOUSSOUNI RACHEL	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
NATALI ZAKARIA	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
PANCALDI CHRISTINE	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
PAQUET PASCAL	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
PORCHER DAVID	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
ROLO JUDITH	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
TREMBLAY THOMAS	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
ZATTI CYRIL	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
ANELOT ELEONORE	PROFESSIONNEL SALARIE
BLAISE BRUNO	PROFESSIONNEL SALARIE

annexe de l'arrêté de jury DEME 2018

Examineur	Qualité mission
DELEPINE TIFENN	PROFESSIONNEL SALARIE
DENOUX REGINE	PROFESSIONNEL SALARIE
DE WILDE FLAVYE	PROFESSIONNEL SALARIE
DIGARC'HER MAUD	PROFESSIONNEL SALARIE
DISSERBO ELODIE	PROFESSIONNEL SALARIE
FERRAND TEDDY	PROFESSIONNEL SALARIE
FRENOIS AURORE	PROFESSIONNEL SALARIE
JANVIER JOHANNA	PROFESSIONNEL SALARIE
LABY CHRISTIAN	PROFESSIONNEL SALARIE
LEROUX MIOTTO FLORENCE	PROFESSIONNEL SALARIE
MAKHLOUFI NAWAL	PROFESSIONNEL SALARIE
MARAIS EVA	PROFESSIONNEL SALARIE
OMONT KARINE	PROFESSIONNEL SALARIE
PAPILLON AURORE	PROFESSIONNEL SALARIE
RICHARD RAPHAELLA	PROFESSIONNEL SALARIE
TOUCHASSIE HAYAT	PROFESSIONNEL SALARIE
INGRAND VALERIE	REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION
LAMOUR CHRISTELLE	REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION
MANIAGO YANNICK	REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION
MATA BONNAMY STEPHANIE	REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION
PASCUAL JULIE	REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION
TOUSSAINT Anaïs	REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION
VIGUIER FREDERIC	REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION